

La lettre du Maire,

La loi du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs, **reconnaît à tout citoyen le droit à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs.**

Toutes les communes de France ont donc l'obligation en liaison avec les services de la Préfecture, de délivrer une information synthétique des risques à la population. C'est l'objet de ce document appelé **DICRIM** (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs).

Vous y trouverez les renseignements suivants :

- la connaissance des risques naturels et technologiques dans la commune,
- les mesures prises habituellement par les communes,
- les règles de base de la prévention (que faire avant, pendant, après),
- les plans de la zone à risques,
- les lieux d'hébergement en cas de besoin,
- les lieux où l'on peut s'informer.

Ces documents ont pour objectif de répondre aux interrogations légitimes de la population, de présenter objectivement les risques, ni pousser ni à l'excès, ni à l'irrationnel.

Vous constaterez d'ailleurs que le risque le plus important, lié aux anciennes mines de fer de Gouvix-Urville, fermées en 1968, ne se situe pas dans les zones habitées.

Par ailleurs les risques tempête et séisme sont les mêmes que pour les autres communes du Calvados, rares, peu probables mais toujours possibles.

Le Maire,



J. LEHUGEUR

RISQUES MAJEURS

et information préventive

INFORMATION GENERALE DE LA POPULATION DE GOUVIX

L'article 21 de la loi du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile et à la prévention des risques majeurs fait obligation aux municipalités d'informer la population des risques majeurs encourus sur le territoire de la commune.

1 – Risque de mouvement de terrain :

Le mouvement de terrain est le déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol, il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

La commune de Gouvix est soumise au risque de mouvements de terrain par effondrement des anciennes mines de fer (concessions minières de Gouvix et d'Urville).

Que doit faire la population ?

Avant

S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

Pendant

Fuir latéralement,
Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches,
Ne pas revenir sur ses pas,
Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

Après

Évaluer les dégâts et les dangers,
Informar les autorités,
Se mettre à disposition des secours.

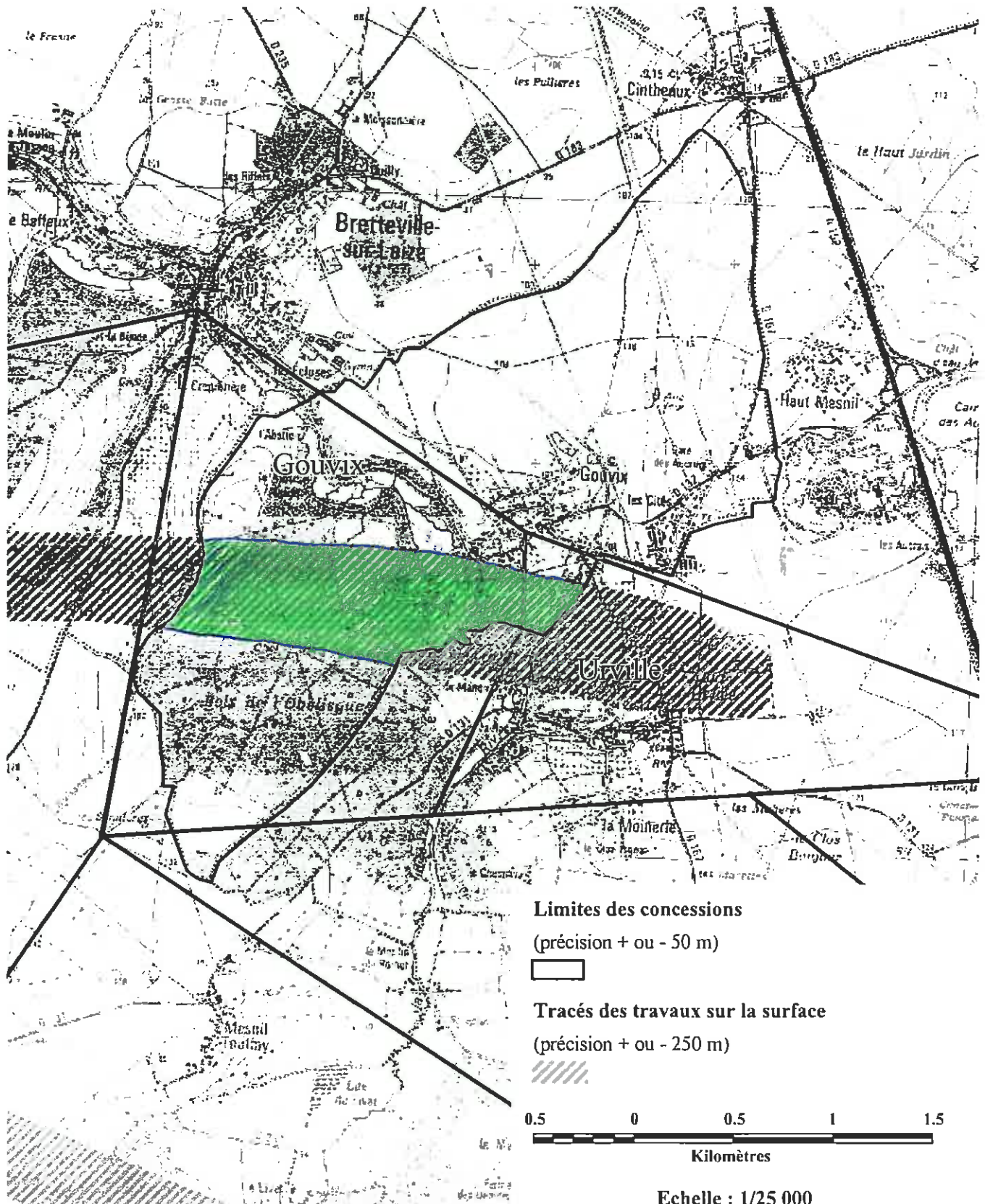


GEODERIS

INERIS

Commune de GOUVIX Anciennes exploitations minières

DRIRE
BASSE-NORMAND



Limites des concessions

(précision + ou - 50 m)



Tracés des travaux sur la surface

(précision + ou - 250 m)



0.5 0 0.5 1 1.5
Kilomètres

Echelle : 1/25 000

Copyright IGN Scan25

03/12/2002

risque mouvement de terrain

2 – Risque de séisme :

Un séisme ou « un tremblement de terre » est une fracturation brutale des roches en profondeur, due à une accumulation d'une grande quantité d'énergie, créant des failles dans le sol et se traduisant en surface par des vibrations du sol transmises aux bâtiments.

Le canton de Bretteville-sur-Laize est classé en zone de sismicité très faible.

Que doit faire la population ?

Avant

S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde,
Repérer les points de coupure de gaz, eau, électricité,
Fixer les appareils et meubles lourds,
Repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri.

Pendant

Si l'on est dans un bâtiment, se mettre à l'abri sous un meuble solide (table...),
s'éloigner des fenêtres. Ne pas fuir pendant la secousse,
Si l'on est dans la rue, s'éloigner des bâtiments et fils électriques ;
à défaut s'abriter sous un porche,
Si l'on est dans une voiture, y rester et s'arrêter à l'écart des constructions et fils électriques.

Après la première secousse

Couper eau, gaz et électricité. Ne pas allumer de flamme et ne pas fumer.
En cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir les autorités,
Ne récupérer que les objets de première nécessité,
Évacuer le plus rapidement les bâtiments ; attention, il peut y avoir d'autres secousses,
Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé et s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer,
Rester à l'écoute de France Bleu Basse-Normandie 102.6 FM ; ne pas téléphoner.

3 – *Risque tempête* :

Le risque tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (ou dépression) où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité). Cette confrontation engendre un gradient de pression très élevé, à l'origine de vents violents accompagnés le plus souvent de précipitations intenses (pluies, grêle).

Que doit faire la population ?

Avant

Prévoir les gestes essentiels :
rentrer les objets susceptibles d'être emportés,
mettre à l'abri les bêtes et le matériel,
gagner un abri en dur,
fermer portes et fenêtres.

Pendant

S'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités,
Maîtriser ses comportements : se déplacer le moins possible,
Écouter la radio pour connaître les consignes spécifiques des autorités.

Après

Évaluer les dangers :
fils électriques et téléphoniques coupés par la tempête,
objets prêts à tomber (cheminées, tôles, planches, arbres, antennes...),
Agir :
réparer sommairement ce qui peut l'être (toiture notamment),
couper les branches et arbres menaçant de s'abattre.

Conduite à tenir dans tous les cas :

- conserver en permanence un poste portatif à piles en état de marche
- s'informer : France Bleu Basse-Normandie 102.6 FM
- ne pas aller chercher les enfants à l'école ; l'école s'occupe d'eux
- ne pas téléphoner ; le réseau doit être libre pour les secours.

Où s'informer ?

**PREFECTURE DU CALVADOS
SERVICE INTERMINISTERIEL REGIONAL DE DEFENSE
ET DE PROTECTION CIVILE**

Rue Saint Laurent

☎ : 02.31.30.66.13

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE BASSE-NORMANDIE

CITIS « Le Pentacle »

Avenue de Tsukuba

14209 HEROUVILLE SAINT CLAIR

☎ : 02.31.46.70.00

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT

10, boulevard du Général Vanier

BP 517

14035 CAEN Cedex

☎ : 02.31.43.15.00

MAIRIE DE GOUVIX

BP 9

14680 GOUVIX

☎ : 02.31.23.50.26

Lundi : 14 h 00 – 18 h 00

Mercredi : 9 h 00 – 12 h 00

Jeudi : 17 h 00 – 19 h 00

Samedi : 9 h 00 – 12 h 00

Lieux d'hébergement

Salle polyvalente Nelson MANDELA (capacité d'accueil 150 personnes)
Groupe scolaire, rue d'Urville.